

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Secrétariat Général  
2023 - DEC-01

**DECISION**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS  
STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant que les colonies de chats libres sauvages non stérilisés peuvent porter atteinte à l'hygiène et à la tranquillité publique,

Considérant qu'il relève des pouvoirs de police du Maire, la mise en œuvre de solutions pour prévenir et pallier aux troubles à l'hygiène et la tranquillité publique,

Considérant que l'association 30 Millions d'Amis propose une convention pour la stérilisation et l'identification des chats libres et sauvages,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**DE SIGNER** la convention avec l'association 30 Millions d'Amis, sis 40 cours Albert 1<sup>er</sup> 75008 Paris, pour la mise en œuvre d'une solution de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

**Article 2 :**

Chaque année, une enveloppe budgétaire sera prévue au budget pour le coût des interventions prévues à la convention.

Le coût pour la collectivité des interventions prévues à la convention sont les suivantes de :



- 80€ TTC pour une castration + puce électronique
- 100€ TTC pour une ovariectomie + puce électronique
- 120€ TTC pour une ovariectomie + puce électronique

**Article 3 :**

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 9 janvier 2023

Le Maire  
  
Catherine ARENOU  


Décision certifiée exécutoire de par :  
-L'affichage le :  
  
-La transmission à la Sous-Préfecture  
le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20230109-2023DEC01-DE  
Date de réception préfecture : 17/01/2023